

## L'eau pour la paix au Moyen Orient

par **Dr. Fadi Comair,**

Directeur Général des Ressources Hydrauliques et Electriques (Liban)

**D**epuis la nuit des temps, la plupart des activités humaines, économiques et sociales, utilisent l'eau comme facteur indissociable de toute vie. Le problème apparaît avec une particulière acuité dans les pays du Sud-Est du bassin méditerranéen, où les ressources en eau sont naturellement limitées, notamment dans les Etats du Proche Orient. Ces pays qui représentent une population croissante avec un taux supérieur à 2.8 %, ne disposent que d'un pourcentage infime d'eau douce disponible dans le monde. La quantité moyenne d'eau par habitant y est inférieure à 1 000 m<sup>3</sup> par an, alors que la moyenne mondiale atteint 7 000 m<sup>3</sup> par an.

Désormais, cette source naturelle importante est au cœur des préoccupations des gouvernements du Liban, la Syrie, la Jordanie, la Palestine, Israël, l'Egypte et la Turquie. L'eau devient alors une source d'enjeux transfrontaliers et donc interétatiques, s'agissant notamment des principaux fleuves : le Jourdain, l'Oronte, le Nahr El Kabir, le Tigre, l'Euphrate et le Nil.

Plusieurs défis devraient être relevés si nous voulons assurer à la population du bassin Sud Est méditerranéen une utilisation équitable des ressources en eau. Quatre seuils critiques devront être franchis et qui sont essentiels à la satisfaction des Objectifs du Développement Durable du Millénaire.

En premier lieu, il faut relever le défi des politiques de l'eau et en particulier des politiques d'eau potable, agricole et d'assainissement, en adoptant des techniques nouvelles dans le cadre d'une gestion intégrée tout en préservant les incidences socio-économiques. Il sera indispensable de remporter la bataille de la tarification, de la décentralisation des services dans le cadre du Partenariat Public Privé (PPP), sans oublier les classes sociales défavorisées.

Le troisième défi est celui de la bonne gouvernance. C'est une condition indispensable pour une gestion efficace de cette ressource. La bonne gouvernance, c'est la gestion intégrée par bassin, c'est la participation et la sensibilisation active du public et des responsables des gouvernements du Proche Orient dans la mise en application du Code de l'eau (le cas du Liban), des Directives Européennes et de la Convention des Nations Unies (1997) sur le partage équitable des cours d'eau internationaux non navigables.

Le quatrième grand défi est l'application des Objectifs du Millénaire car il s'agit principalement de diminuer de moitié d'ici 2015 le nombre d'habitants sur Terre n'ayant pas accès à l'eau et à l'assainissement.

Le «pays des Cèdres» et l'eau est le titre d'une aventure qui remonte à la nuit des temps et aux citations bibliques. Depuis les temps les plus anciens, les Libanais ont géré leurs ressources hydrauliques d'une manière rationnelle. Cependant, la croissance démographique, les transformations sociales et économiques ont créé au 20ème siècle une situation nouvelle. Dans un environnement dégradé, l'eau est devenue au Liban une ressource rare et un facteur limitant les moyens de développement.

Actuellement, l'administration libanaise a entrepris un ambitieux programme définissant continuellement les politiques, orientations et attentes relevant du secteur de l'eau et dont les enjeux et échéances deviennent de plus en plus pressants.

### La prévention et protection de l'environnement

Dans le cadre de l'aménagement du secteur de l'Eau au Liban, une stratégie décennale a été proposée, qui prévoit la construction d'une trentaine de barrages et lacs collinaires qui devront emmagasiner un volume d'eau annuel moyen de 800 millions de m<sup>3</sup>

qui seront distribués durant les périodes de sécheresses. De plus, ce plan prévoit l'établissement d'un réseau de collecte des eaux usées avec leurs stations de traitement respectives réparties sur tout le territoire libanais. Cette eau traitée sera réutilisée dans le secteur de l'irrigation au bien pour la recharge artificielle des nappes côtières.

### L'exploitation des eaux souterraines

Ce même plan décennal prévoit une gestion équilibrée de ce secteur, en période d'étiage, afin de pouvoir récupérer, durant les périodes hivernales, les eaux qui se perdent en mer, en les rechargeant naturellement ou artificiellement dans les nappes. D'où la nécessité de la publication d'un livre blanc sur les problèmes d'une nouvelle gestion de l'exploitation des eaux souterraines.

### Nouvelle législation et réglementation

Dans le cadre des lois 221, 241 (2000) et 337 (2002) qui ont initié une nouvelle politique institutionnelle au Liban, quatre nouveaux Etablissements Autonomes des Eaux, ont été nouvellement créés et auront pour but de prendre en charge, la gestion, l'exploitation et la maintenance de la distribution d'eau potable, la collecte des eaux usées et les réseaux d'irrigation et ceci dans leurs zones d'exploitation respectives tout en préservant l'environnement.

Des plans stratégiques pour une bonne gestion intégrée et soutenue de l'eau seront établis et une étroite collaboration avec le personnel technique des Institutions étrangères telles que l'Agence Française de Développement (AFD), la Banque Mondiale, l'Union européenne à travers son programme sur l'initiative de l'eau (EUWI), le Conseil Régional Rhône-Alpes et la USAID sera nécessaire et un Système d'Information Géographique (SIG) de toutes les ressources en eau du Liban sera mis en place.

# La Moldavie, prochain «tigre francophone» d'Europe Orientale ?

par Florent Parmentier  
Doctorant à Sciences-Po Paris

## Le Partenariat Public Privé

L'Administration devrait faire face au problème de la privatisation du secteur de l'eau que compte entreprendre le gouvernement libanais.

## Le partage équitable des cours d'eau internationaux

Face à la gravité du problème de pénurie de cette ressource et à ses conséquences qui risquent d'être dramatiques du fait des enjeux géopolitiques dans la région du Proche Orient, il est urgent d'amplifier nos actions pour trouver le moyen de conjurer cette menace. Le problème de l'eau ne peut être réglé isolément. Il doit être inclus dans un schéma global de développement impliquant une coopération régionale hydro diplomatique pour un partage équitable de cette ressource.

## La culture de l'eau pour cultiver la paix

Dans la région du Proche Orient et d'Afrique du Nord, l'eau doit être un élément qui relie les hommes. Cette ressource naturelle importante doit devenir une cause de «paix», d'apaisement, de réconciliation. Le seul choix qui reste aux nations de cette région sera de trouver une solution pour traiter le problème de cette ressource rare, d'une façon coopérative, basée sur des critères technico-économiques en matière de ressources, disponibilités, besoins actuels et futurs dans le cadre d'une gestion intégrée et d'un partage équitable.

«La culture de l'eau» doit être un moyen pour cultiver la paix au Moyen Orient. Il nous faut donner une sérieuse impulsion à la coopération afin de préserver la paix. C'est aussi en apprenant à la partager que les peuples apprendront à se connaître et à cohabiter dans la confiance, le respect et la prospérité. ■

**L**a Moldavie, pays européen peu connu, est située à un endroit stratégique. C'est l'un des atouts de cet Etat de 4 millions d'habitants frontalier de la Roumanie et de l'Ukraine, ouvert sur l'Europe Centrale, l'ex-URSS et la mer Noire, zones à forte croissance.

La francophonie figure parmi les priorités de ce pays latin, comme en témoigne le dynamisme des sections francophones et des classes bilingues. Par endroit, le français est toujours la première langue étrangère enseignée devant l'anglais. C'est donc naturellement que le Président du Parlement, Marian Lupu a co-organisé avec l'association «Les Moldaviens», un Forum intitulé «La francophonie est la voie européenne de la Moldavie» le 7 juillet 2007.

Cette rencontre, qui entendait rendre compte des différentes dimensions de la francophonie - politique, culturelle et économique - a été bien relayée dans les médias. En effet, Chisinau souhaite organiser en 2012 le Sommet de la Francophonie - pour lequel il existe un fort soutien populaire, et qui constitue une opportunité unique de faire rencontrer les mondes francophone, russophone et turcophone, avec lesquels la Moldavie entretient des liens privilégiés.

Le Forum a été riche d'enseignements - notons que malgré la traduction simultanée, l'ensemble des intervenants moldaves, du Président du Parlement Marian Lupu au Ministre de l'économie, (Igor Dodon, 32 ans) se sont exprimés dans un français impeccable. Notons également que le nouveau maire de la capitale, Dorin Chirtoaca (29 ans), est également un parfait francophone et entend développer le jumelage que sa ville entretient avec Grenoble.

Les autorités moldaves entendent suivre le «modèle irlandais» de développement : faible taux d'imposition, nombreuses facilités

fiscales pour les investisseurs, impôt sur les bénéfices à 15 %, main d'œuvre qualifiée et peu chère, modernisation du secteur bancaire... La République de Moldavie bénéficie en outre du Système Général des Préférences de l'Union européenne («GSP+») : 9200 groupes de production sur 10200 possibles obtiennent le libre accès aux marchés de l'Union européenne sans application de taxes de douane.

Preuve de ce dynamisme francophone, la firme GPG, centre d'appels vers la France, la Belgique et le Luxembourg, a déjà recruté plus d'une centaine de Moldaves francophones en moins de deux ans d'existence.

Une soixantaine d'entreprises françaises sont déjà implantées en Moldavie, dont Lafarge (depuis 1999), Orange (depuis 1998) et la Société Générale, qui a racheté en 2007 la 4<sup>e</sup> banque nationale, Mobiasbanca. D'après Jean-Jacques Combarel, Président du Centre d'Affaires France - Moldavie (CAFM), société de consultance, l'agro-alimentaire et les sociétés de service offrent des opportunités à saisir. «*Les investisseurs le savent, il vaut mieux investir assez tôt dans un pays à forte croissance pour assurer les positions et les profits futurs...*»

Entre 2001 à 2005, la croissance moldave n'est jamais descendue en dessous de 6,1 % (2006 : 4 %, estimation 2007 : 6 %). De nouvelles dispositions fiscales relatives aux Zones économiques libres - comme l'exemption d'impôts sur les bénéfices de 50 % pendant cinq ans pour les investissements de plus de 5 millions de dollars.

En outre, les compagnies IT et les employés de ces compagnies sont exemptés de l'impôt sur le revenu pour une période de cinq années consécutives.

Autant de gages prometteurs pour l'avenir. ■